

Commune de MARCELLUS
Séance du Conseil Municipal du 5 Février 2016
Convocation du 29 Janvier 2016

Présents : Derc Jean-Claude, Dio Bernard, Reynaud Bernard, Bazas Jean-Marie, Frecchiami François, Martin Sandrine, Castets Joël, Lafitte Frédéric.

Absents et excusés : Schlegel Loïc (pouvoir à Castets Joël), Lecomte Christelle, Montillaud Jean-Luc, Dubourdieu Leslie (pouvoir à Frecchiami François), Cain Marie-Dominique,

Absents : Mirambet Sébastien, Bresson Jacques..

Secrétaire de séance : Bazas Jean-Marie.

CR du 22.01.2016 : approuvé.

I - Dossier n°1 : Délibération n° 1 : autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif.

Les dépenses nouvelles d'investissement pourront être engagées liquidées et mandatées sur la base d'une délibération prise par le conseil municipal en application de l'article L 1612-1 du CGCT.

Cette délibération indiquera qu'elle vaut autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif et précisera le montant et l'affectation des crédits (compte budgétaire et nature de l'opération).

Cette autorisation n'est possible que dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits affectés au remboursement de la dette.

Les opérations concernées par cette autorisation sont : le PLU pour un montant de 10 000 €, et la vente de parcelles à la SCI Gravière du Marais pour un montant de 2200 €.

Le conseil municipal autorise le règlement de ces dépenses avant le vote du budget primitif 2016.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 2 : Entreprises retenues pour l'aménagement de l'aire de jeux.

Suite aux commissions d'appel d'offres concernant l'aménagement d'une aire de jeux réunies le 24 Novembre 2015 et le 26 Janvier 2016 et après vérifications des offres par le maître d'oeuvre, Monsieur le Maire présente les conclusions et les entreprises retenues pour ce marché par lot :

Lot n° 1 : EUROVIA : 3 737,10 € H.T.

Lot n° 2 : EUROVIA : 17 688,98 € H.T.

Lot n° 3 : LABEL CITE : 16 803,00 € H.T.

Lot n° 4 : SOL FROMENT : 8 633,00 € H.T.

Lot n° 5 : CARNELOS : 4 606,29 € H.T.

Total du marché : 51 468,37 € H.T.

Le conseil municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offres.

III - Dossier n° 3 : Renouvellement de la convention avec le CDG 47 régissant les prestations de santé et sécurité au travail pour les agents relevant d'un statut de droit privé.

Certaines des conventions qui lient le CDG 47 avec les collectivités sont relativement anciennes. C'est pourquoi, le Conseil d'Administration du CDG du 1er décembre 2015 a validé :

- une nouvelle rédaction de la convention médecine pour les agents sous contrat de droit privé,
- le maintien du tarif de cette prestation à 80 € par agent vu en visite(s) et par an.

Si la commune souhaite continuer à confier le suivi médical des agents sous contrat de droit privé au Centre de Gestion, il lui appartient de retourner au CDG un exemplaire de la nouvelle convention. La convention devra comporter la date de prise de la délibération d'adhésion, la signature de l'Autorité Territoriale et le cachet de la collectivité.

Le conseil municipal accepte de renouveler cette convention.

IV - Dossier n° 4 : Extension du réseau d'électrification à « Lussignet ».

Afin d'alimenter le terrain n° 3 en électricité mais également pour alimenter la rampe du terrain d'honneur, il convient d'effectuer une extension de réseau. Cette extension sera réalisée par le SDEE 47 et la participation communale s'élèvera à 546 €. Le conseil municipal accepte cette extension et autorise M. le Maire à engager les travaux.

V - Dossier n° 5 : Priorisation des projets d'investissements jusqu'en 2020.

Sandrine Martin présente les suggestions des projets d'investissements de 2016 à 2020. Les membres présents étudient chaque propositions de travaux et définissent les priorités.

VI - Dossier n° 6 : Désignation d'un élu référent sécurité routière.

M. le Maire fait lecture du courrier transmis par la Préfecture. La signature de la Charte départementale de partenariat sur la sécurité routière entre la Préfecture et l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, prévoit la désignation d'un élu correspondant sécurité routière au sein de chaque commune.

Bernard Reynaud est désigné comme élu référent sécurité routière.

La séance est levée à 00h15.

N° délibération	OBJET	N° page
01	Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif.	1
02	Entreprises retenues pour l'aménagement de l'aire de jeux.	1